

ASSOCIATION des RESERVISTES du CHIFFRE

Nouvelle Série - Nº 4 - 1976

VERS LA BATAILLE FINALE

DE LA GUERRE DE L'INDEPENDANCE AMERICAINE

(d'après des documents chiffrés inédits)

par

Edmond Lerville

Patrick Henry, avocat au Barreau de Virginie et leader de l'Indépendance américaine, avait lancé au Congrès en 1774 son apostrophe célèbre : "La tyrannie anglaise a effacé les limites qui séparaient l'une de l'autre les Colonies. Je ne suis plus Virginien, je suis Américain". Sur son initiative, neuf colonies américaines, réunies en Congrès, adoptèrent à l'unanimité le 12 juin 1776 une Déclaration d'Indépendance rédigée par Jefferson et prononçant la dissolution des liens qui les unissaient à la métropole.

La Guerre de l'Indépendance commençait. Elle devait durer cinq années - sept si l'on y inclut les difficiles tractations qui aboutirent au traité de Versailles le 3 septembre 1783.

1 - Les premiers évènements

Du côté américain, où Georges Washington était à la tête des "insurgents" - les principales étapes du conflit furent :

- en 1776, la perte de New-York et de la basse vallée de l'Hudson, suivie en 1777 par celle, plus grave encore, de la Pennsylvanie avec Philadelphie (où siégeait le Congrès); mais la capitulation à Saratoga de l'armée anglaise de Burgoyne, venue du Canada, arrêtait l'avance anglaise dans les colonies du nord.

- en 1778, après la signature du Traité d'amitié et de commerce entre la France et les "Etats-Unis d'Amérique septentrionale" le 6 février, une escadre française (1) venait apporter son soutien aux insurgents, sans grand succès toutefois : le comte d'Estaing n'osa pas attaquer l'escadre anglaise au mouillage à New-York et, après un sérieux combat devant Newport, (Rhode-Island) il dut se retirer à Boston. Cependant, devant la menace que constituait cette intervention française, les Anglais avaient évacué Philadelphie et ils portent les hostilités dans les provinces du sud, où ils s'emparèrent, le 26 décembre, de Savannah (Géorgie).

- 1779 vit l'Espagne se joindre à la France dans son action militaire mais surtout navale pour apporter une aide efficace aux provinces américaines, mais des succès et des défaites ne permirent pas un résultat définitif, les insurgents défendant victorieusement Charlestown (Caroline du Sud) et d'Estaing échouant dans sa tentative de reprendre Savannah.

- En 1780, les Anglais ne pouvant rien faire de concret au Nord, modifièrent leurs plans d'opération et décidèrent de faire porter leur effort principal dans les états du Sud. Parties de Géorgie, leurs troupes remontèrent vers le Nord et prirent Charlestown le 12 mai. L'armée anglaise, commandée par Clinton, puis par Cornwallis, entreprit alors la conquête de la

^{(1) -} Dans cette escadre partie de Toulon le 18 avril sous les ordres du Comte d'Estaing, se trouvaient, à bord du bâtiment-amiral "Le Languedoc". deux personnages mystérieux sous des noms d'emprunt. Le 20 mai, à deux cents lieues à l'ouest du Cap-Saint-Vincent, d'Estaing ressembla ses officiers et leur présenta ces deux personnages : Silas Deane, l'envoyé du Congrès, rappelé en Amérique, et Conrad-Alexandre Gérard, Premier Commis au Département des Affaires Etrangères. Ce dernier avait signé à Paris, comme Ministre Plénipotentiaire, le Traité d'amitié et de Commerce entre la France et les Etats-Unis ; il était nommé, depuis le 22 mars, Ambassadeur de France auprès du Congrès

Le 8 juillet, la frégate La Chimère, sous le commandement de Saint-Cézaire, fut détachée de l'escadre pour conduire à Philadelphie Deane et Gérard, porteurs du Traité.

Caroline du Sud et mit en déroute l'armée américaine du général Gates à Camden, mais son aile gauche, surprise à King-Mountain, fut anéantie par une troupe de volontaires accourus des deux versants des Monts-Alleghanys le 7 octobre. Cornwallis dut faire demi-tour et se rabattre sur la Caroline du Nord, dernière étape vers la Virginie - ou tout devait se décider l'année suivante - .

En janvier 1781, Greene, le successeur de Gates, ne disposant pas d'effectifs suffisants pour affronter l'armée anglaise, se contenta d'opérations de harcèlement et obtint, à Cowpens, un succès sur le second de Cornwallis le "cavalier" Tarleton. Puis après sa défaite de Guilford-Court-House le 15 mars devant Cornwallis, il s'enfonça en Caroline du Sud pour tenter de dégager Charlestown. Cependant, Cornwallis, qui payait sa victoire par des pertes importantes, se replia en direction de la Chesapeake, où Clinton lui envoya des renforts depuis New-York par la voie maritime.

La présence de Cornwallis menaçait la Virginie - province d'origine de Washington - que La Fayette réussit à conserver en dépit de ses effectifs très faibles, grâce à une série de retraites habiles qui tinrent en haleine les forces anglaises et permirent aux troupes américaines et françaises d'élaborer avec l'escadre française un plan de bataille.

2 - L'élaboration d'une stratégie

A la fin de l'annee 1780, Wasington considéra comme accessoires les opérations dans le sud. Il espéra reconquérir New-York avec l'aide du corps expéditionnaire français, dont La Fayette, à son retour de France en mai 1780, lui avait annoncé confidentiellement l'envoi.

Un premier convoi, qui a quitté Brest le 2 mai, transportant une division de 6000 hommes sous les ordres du comte de Rochambeau, arrive en juillet 1780 et occupe sans difficultés la ville de Newport (Rhode-Island), que les Anglais ont abandonnée depuis le mois de janvier pour lancer leur offensive dans le sud. La présence de la division Rochambeau, occupée seulement à fortifier ses positions, paralyse les forces de Clinton : ce dernier se trouve en quelque sorte "assiégé" dans New-York par la tenaille que forment les forces américaines et françaises.

Ainsi enfermé, Clinton lance en vain à l'Angleterre des appels au secours. Mais la Métropole commence à se lasser de cette guerre lointaine, et ne tient aucun compte de ses appels. Il ne pouvait donc disposer d'aucun renfort à envoyer à Cornwallis qui pourtant n'avait devant lui que la faible Division commandée par La Fayette, qui palliait par son courage l'absence de possibilités. Ne pouvant faire front très longtemps, Cornwallis se retire à Yorktown, à l'entrée de la baie de Chesapeake, en Virginie, pour pouvoir garder un contact par mer avec son chef à New-York.

Les difficultés de Washington avec le Congrès dans l'obtention de nouvelles forces et de nouveaux subsides des Treize Etats et l'organisation de la défense de Rhode-Island par Rochambeau retardent la prise de contact entre les deux généraux. La Fayette sert alors d'intermédiaire et soumet à Rochambeau le premier plan de Washington : attaquer New-York que les Anglais viennent de dégarnir pour reprendre Charlestown, et renoncer momentanément à la défense du Sud. Mais Rochambeau trouve la situation trop incertaine pour s'engager.

Dès lors une entrevue est indispensable. Elle a lieu à Hertford (Connecticut), le 20 septembre 1780 : Washington est entouré par Knox et La Fayette ; Rochambeau s'y fait assister par Chastellux et Ternay. Rochambeau, bien qu'il commande en chef, a l'élégance de se placer sous les ordres de Washington et de lui promettre de ne rien entreprendre sans l'en avertir. L'accord est complet : les plans américains sont adoptés, mais on décide d'attendre de posséder les moyens suffisants pour les mettre en œuvre. Le 27 septembre, la frégate l'Amazone met à la voile pour porter en France les résultats de l'entrevue.

Cependant l'escadre de Ternay, qui a escorté le convoi de la division Rochambeau reste mouillée dans la baie de Narraganset, près de Newport. Elle comprenait 9 vaisseaux, 2 frégates et 1 flûte.

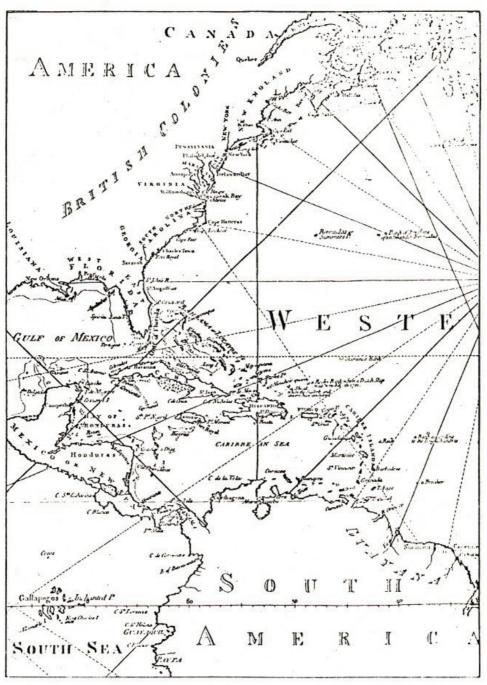
L'amiral de Ternay étant mort le 15 janvier 1781, Des Touches assure l'intérim et tente par deux fois, en accord avec Rochambeau, des liaisons avec les troupes américaines malgré la menace de l'escadre anglaise d'Arbuthnot qui, depuis New-York, surveille ses mouvements. Ces deux expéditions vers la Pennsylvanie d'abord, vers la Chesapeake (pour soutenir La Fayette), ensuite n'ont aucun résultat.

Le 10 mai 1781, l'escadre française accueille son nouveau chef : le comte Louis-Melchior de Barras (1), dit Barras-Saint-Laurent, un marin très distingué, que Sartine avait pressenti pour ce commandement avant de quitter le Secrétariat d'Etat à la marine le 13 octobre 1780.

Les documents suivants illustrent la décision prise par les officiers français de terre et de mer : le maintien de la flotte française à son mouillage près de Newport ne met pas en danger sa sécurité et réserve la possibilité d'opérations ultérieures en liaison avec l'escadre du comte de Grasse qui va quitter la Martinique pour gagner les Etats-Unis. (2)

^{(1) -} Il ne faut pas confondre Louis-Melchior de Barras, qui avait commandé à Brest en 1760, avec Paul de Barras, qui présidera le Directoire.

^{(2) -} Dans les documents reproduits ci-après, les éléments chiffrés dans le texte original sont écrits en LETTRES CAPITALES. En addendum, page 99, on trouvera quelques renseignements techniques sur le chiffrement.



Carte anglaise de 1775 reproduite par M. Ulane Bonnel, la Marine Française et l'Indépendance États-Unis, dans Cols Bleus, 1975, n° 1400,p.5 .

Lettre du Comte de Barras au Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères (Vergennes)

à Newport, le 1er Juin 1781

Monseigneur,

Ayant appris le 15 mai que l'Escadre Anglaise était partie de New-York et que l'Amiral Arbutnot avait rassemblé précédemment tous les vaisseaux de 50 et 44 canons qui se trouvent dans ces mers, je pris le parti, malgré la supériorité des ennemis de me préparer à mettre sous voile POUR ALLER AU DEVANT DU CONVOI DU SAGITTAIRE QU'IL POUVAIT CHERCHER A INTERCEPTER. LE DIX-SEPT, JE MANDAI A MONSIEUR LE COMTE DE ROCHAMBEAU SEPT CENTS HOMMES DE TROU-PES POUR COMPLETER LES EQUIPAGES DES VAISSEAUX AUXQUELS IL MANQUAIT BEAUCOUP DE MONDE ; ET IL ME LES ACCORDA. LE DIX-HUIT LES TROUPES FURENT EMBARQUEES ET JE REPARTIS EN OUTRE DANS L'ESCA-DRE LES EQUIPAGES DU FANTASQUE, DE LA FLUTE LE FRANCAIS ET DES AUTRES UNITES. ET QUOIQUE, MALGRE LES SECOURS, LES EQUIPAGES DE L'ESCADRE NE SE TROUVAIENT PAS ENCORE TOUT A FAIT COMPLETS, je me proposais de mettre sous voile le même jour dans l'aprèsmidi.

A dix heures du matin le Sieur Richard Corner de Boston, échappé des prisons de New-York le 10 mai, vint à bord et déposa que l'escadre anglaise avait fait voile avant son départ, escortant un convoi que l'on disait porter 1500 hommes : et il ajouta que le 16 il avait vu au large de Black-Island neuf gros vaisseaux qu'il présumait être tous à deux batteries.

Peu de temps après, nous découvrîment huit vaisseaux mouillés sous Black-Island, et dans l'après-midi un bateau américain venant du dehors déposa en avoir vu quatre autres plus éloignés; ce qui s'accordait pour nombre total de l'escadre, avec ce que j'avais su précédement de New-York. LA SUPE-RIORITE DES ENNEMIS ET LA CERTITUDE QUE J'AVAIS QUE DANS CETTE POSITION IL NE POUVAIT INTERCEPTER LE CONVOI, ME DETERMINERENT A NE PLUS SORTIR. CEPENDANT JE ME TINS TOUJOURS EN ETAT DE LE FAIRE POUR LEUR EN IMPOSER ET LES ENGAGER A NE PAS QUITTER LEUR SURVEILLANCE DEVANT NEWPORT.

En même temps je donnai ordre aux deux frégates l'Astrée et la Concorde qui ETAIENT A BOSTON DE METTRE SOUS VOILE ET D'ALLER CROISER PAR LA POINTE DU NORD DU BEC GEORGE POUR FAVORISER L'ATTERRAGE DU CONVOI ET LUI DONNER AVIS QUE L'ESCADRE ENNEMIE ETAIT EN MER. LES VENTS ONT RETENU LES DEUX FREGATES PENDANT PLUSIEURS JOURS ET ELLES N'ONT PU METTRE A LA VOILE QUE LE VINGT-SIX DE CE MOIS.

Le 23, les vents soufflant du S.E., le temps ayant l'air menaçant, l'Escadre anglaise appareilla, et elle n'a plus reparue depuis ce temps. Un bâtiment américain l'a vue le lendemain entre la pointe de Montuck et New-York à peu près à égale distance de ces deux pointes, et j'ai tout lieu de croire qu'elle a fait route vers le sud.

J'ai eu l'honneur de vous mander, Monseigneur, que Monsieur le Général Washington, Mr le Comte de Rochambeau et moi devions avoir une conférence dans le Connecticut; mais le projet que j'ai EU DE SORTIR POUR PROTEGER L'ATTER-RAGE DU CONVOI ET L'APPARITION DE L'ESCADRE ENNE-MIE ne m'ont pas permis de me rendre au lieu convenu. Pour que l'objet de la conférence fut cependant rempli, je donnai d'avance à Mr le Comte de Rochambeau ma réponse à plusieurs propositions que nous prévoyons l'un et l'autre devoir être faites par le Général Washington relativement à l'Escadre. J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint résultat de cette conférence dans lequel mes réponses et observations ont été insérées.

Vous verrez par là, Monseigneur, QUE L'ARMEE DE Mr LE COMTE DE ROCHAMBEAU VA MARCHER DANS LE CON-TINENT. Dans cet état de choses, je me suis disposé conformément aux instructions que m'a communiquées Monsieur de Rochambeau, et à ce que vous m'avez dit à ce sujet avant mon départ de Brest, A PARTIR POUR BOSTON AVEC MON ESCA-DRE ET TOUT CE QUI ME RESTE DES UNITES ; ET MON-SIEUR DE ROCHAMBEAU M'ACCORDA UN SECOND RENFORT DE DEUX CENTS HOMMES POUR REMPLACER LES MATE-LOTS DES UNITES QUE J'ETAIS OBLIGE DE RENDRE A LEURS BATIMENTS.

LES VENTS ET LA NECESSITE DE REARMER LES UNITES ET D'EVACUER LEURS MAGASINS EN QUITTANT RHODE-ISLAND NE M'ONT PAS PERMIS DE PARTIR SUR LE CHAMP. DANS LES ENTRETEMPS, ON A RECU NOUVELLE DE L'ARRIVEE DE MONSIEUR LE COMTE DE GRASSE A LA MARTINIQUE ET BEAUCOUP DE PERSONNES ONT PENSE QUE SI, COMME CELA EST PROBABLE, IL SE PORTAIT AVEC SON ARMEE SUR CETTE COTE, NOUS SERIONS PLUS A PORTEE DE LE JOINDRE EN RESTANT A RHODE-ISLAND QU'EN ALLANT A BOSTON, ET QUE D'AILLEURS DANS L'ETAT ACTUEL DES FORCES RESTANT A NEW-YORK, L'ESCADRE PEUT RESTER A RHODE-ISLAND AVEC SURETE. J'ai cru que dans cette circonstance il était convenable d'assembler un Conseil composé des principaux officiers de l'Armée et de l'Escadre, pour examiner ce qu'il y avait de plus avantageux à faire pour le service du Roy. J'ai l'honneur de vous adresser copie de ce qui a été arrêté, Vous verrez, Monseigneur, que toutes les propositions y ont été décidées d'une voix unanime. Il ne fallait pas moins que cette unanimité dans la dernière décision, jointe aux raisons solides sur lesquelles elle est fondée POUR ME FAIRE RENONCER AU PROJET QUE JE CONSERVAIS ENCORE D'ALLER AU DEVANT DU CONVOI. JE SUIS PLUS ETONNE QU'INQUIET DE N'EN PAS AVOIR DE NOUVELLES ; S'IL ETAIT PRIS, NOUS EN SERIONS PER-SUADES EN FORT PEU DE TEMPS. D'UN AUTRE COTE, LA MISSION DU SAGITAIRE NE ME PERMET GUERE DE PENSER QUE MONSIEUR DE GRASSE L'AI CONDUIT A LA MARTINIQUE AVEC LUI.

CEPENDANT VOILA SOIXANTE ET ONZE JOURS D'ECOULES DEPUIS LE DEPART DU CONVOI. JE SUIS D'AILLEURS SUR QU'IL A EU UNE FORT BELLE PARTANCE ET IL N'ARRIVE PAS.

Il m'a été adressé, Monseigneur, par Mr Le Chevalier de la Luzerne un mémoire dont la copie est jointe, SUR LA SITUATION CRITIQUE DANS LAQUELLE SE TROUVENT L'ETAT DE VIRGINIE ET TOUT LES ETATS MERIDIONAUX. NE POUVANT LEUR DONNER MOI-MEME AUCUN SECOURS A TEMPS DE PAR LEUR POSITION, (J'AI ECRIT) A MONSIEUR LE COMTE DE GRASSE AFIN QU'IL PRENNE A CET EGARD LES MESURES QUE SA SAGESSE ET LES CIRCONSTANCES LUI DICTERONT. S'IL PREND LE PARTI DE VENIR SUR CETTE COTE, JE SERAI TOUJOURS PRET A LE JOINDRE AU PREMIER AVIS ET CE N'EST QUE POUR ETRE PLUS A PORTEE DE LE FAIRE QUE L'ESCADRE VA RESTER A RHODE-ISLAND.

La frégate l'Hermione que Mr Destouches avait envoyé à Philadelphie et la Corvette l'Ariel armée dans ce port, avec l'équipage du Cutter La Guêpe, sont arrivées ici avant-hier, et nous ont apporté un approvisionnement considérable en farines et en biscuit. LA FAIBLESSE DES EQUIPAGES DES VAIS-SEAUX AMENE A DESARMER CETTE CORVETTE POUR REPARTIR SON EQUIPAGE DANS LES AUTRES BATIMENTS. QUANT A L'HERMIONE, AUSSITOT COMPLETE, ELLE PARTIRA DEMAIN POUR ALLER JOINDRE MONSIEUR DE LA PEROUSE SUR LE BEC GEORGE ET DE LA A BOSTON POUR REMPLIR ENSUITE SOUS LES ORDRES DE CET OFFICIER LA MISSION A LAQUELLE ELLE EST DESTINEE SI TOUTEFOIS L'ARRIVEE TROP TARDIVE DU SAGITTAIRE ET DE SON CONVOI N'EMPECHE PAS CETTE MISSION.

JE FERAI PARTIR PROCHAINEMENT LA FREGATE LA CONCORDE POUR ALLER JOINDRE MONSIEUR LE COMTE DE GRASSE ET LUI PORTER MA POSITION ET CELLE DE MONSIEUR LE COMTE DE ROCHAMBEAU.

P.S. : L'HERMIONE EST PARTIE LE DEUX ET DEPUIS QUATRE (JOURS) JE N'AI ENCORE AUCUNE NOUVELLE DU CONVOI. Exposé du Général Comte de Rochambeau sur l'utilisation des forces françaises pendant la guerre de l'Indépendance Américaine avec les remarques du Général Washington

AYANT COMMUNIQUE A MONSIEUR LE COMTE BARRAS MES INSTRUCTIONS, JE LUI AI FAIT OBSERVER :

1)-QUE SON EXCELLENCE LE GENERAL WASHINGTON, DANS SA DERNIERE CONFERENCE, IL Y A SIX SEMAINES, ME PRESSA VIVEMENT POUR QUE L'ESCADRE TOUT LE CORPS FRANCAIS AVEC TOUTE SON ARTILLERIE, BAGAGES, MUNITIONS, FUSSENT TRANSPORTEES DANS LA BAYE DE CHEASAPEACK, QUE L'OFFENSIVE DE L'ENNEMI CONTINUANT A SE PORTER DANS LE SUD, JE NE DOUTAIS PAS QUE SON EXCELLENCE NE REVINT A LA CHARGE SUR CETTE PROPOSITION. SUR QUOI, AYANT DEMANDE A MONSIEUR LE COMTE BARRAS SI IL EN AVAIT LES MOYENS ET SI IL SERAIT POSSIBLE QU'IL PU LES OBTE-NIR, SI IL SE CROIT EN ETAT D'ESCORTER UN CONVOI VIS-A-VIS L'ESCADRE ENNEMIE QUI ETANT DEJA SUPE-RIEURE AU COMBAT DU 16 MAI, S'EST ENCORE, DIT-ON, RENFORCEE PAR LA JONCTION DE VAISSEAUX DE 50 ET DE QUARANTE ET QUATRE ET AUTRES FREGATES QU'EL-LE AVAIT A CHARLESTOWN ET SUR LA COTE DU SUD MONSIEUR DE BARRAS A REPONDU QU'IL N'EST PAS POSSIBLE A L'ESCADRE D'ESCORTER UN CONVOI POUR TRANSPORTER AVEC SURETE LE CORPS DE L'ARMEE FRANCAISE AVEC SON ARTILLERIE ET BAGAGES, L'ESCA-DRE ANGLAISE ETANT SUPERIEURE, QUE LES ANGLAIS ONT RASSEMBLE ET RAPPELE DEPUIS LE COMBAT TOUS LES VAISSEAUX DE 50 AINSI QUE LES FREGATES DE QUA-RANTE ET QUATRE CANONS, QUE DES QU'ILS AURONT CONNAISSANCE QUE NOUS EMBARQUONS L'ARMEE. N'ETANT PAS DOUTEUX QU'ILS N'EN SOIENT INFORMES AU PREMIER MOUVEMENT QU'ON FERA, ILS RASSEMBLE-RONT UN GRAND NOMBRE DE FREGATES, QUE L'ESCADRE DU ROY, SI ELLE TROUVE L'ENNEMI, LUI LIVRERA LE COMBAT, QUE TOUT CE QU'ON PEUT ESPERER BIENTOT DES OFFICIERS QUI VIENNENT DE SE COUVRIR DE GLOIRE

EN BATTANT UNE ESCADRE SUPERIEURE SERA DE LES COMBATTRE ENCORE; MAIS QUE DEVIENDRONT LES BATIMENTS QUI TRANSPORTERONT L'ARMEE ? LES ENNEMIS DETACHERONT LES 4 VAISSEAUX DE QUARANTE ET QUATRE AVEC LES FREGATES ET S'EN EMPARERONT; QU'IL NE PEUT LEUR OPPOSER QU'UNE FREGATE; QUE SI NOUS ETIONS ASSEZ HEUREUX POUR BATTRE L'ESCADRE ANGLAISE (CE QUI LUI PARAIT FORT DOUTEUX VU SA SUPERIORITE) IL N'EN AURAIT PAS MOINS LA DOULEUR DE VOIR L'ENNEMI PRENDRE, COULER BAS ET DISPERSER LES BATIMENTS QUI PORTAIENT L'ARMEE DU ROY, QUE CETTE PROPOSITION EST INADMISSIBLE ET QU'ELLE NE PEUT ETRE EXECUTEE DANS L'ETAT ACTUEL DE L'ESCADRE.

OBSERVATIONS DU GENERAL WASHINGTON EN RE-PONSE A LA PREMIERE PROPOSITION : QUOIQU'IL EUT ETE FORT A DESIRER QUE CETTE OPERATION EUT EU LIEU, LES RAISONS QUE MONSIEUR LE COMTE BARRAS DONNE DANS CETTE PROPOSITION SONT SUFFISANTES POUR EN DEMONTRER L'IMPOSSIBILITE.

2) - SI SON EXCELLENCE LE GENERAL WASHINGTON REQUIERT POUR LE COMMENCEMENT DE JUIN, EPOQUE OU LES PATURES PERMETTRONT UNE MARCHE PAR TERRE, QUE LE CORPS DE L'ARMEE FRANÇAISE VIENNE LE REJOINDRE A LA RIVIERE DU NORD POUR LE METTRE EN MESURE DE POUSSER PAR SA DROITE DES CORPS DE SON ARMEE A LA DEFENSE DE LA VIRGINIE, DANS CE CAS L'ESCADRE SE CROIRA-T-ELLE EN SURETE A RHODE-ISLAND SOUS LA GARDE D'UN CORPS DE TROUPES AMERI-CAINES? IL FAUT OBSERVER QUE DANS MON INSTRUCTION SECRETE DONNEE L'ANNEE PASSEE ET CONFIRMEE DE NOU-VEAU PAR CELLE DE CETTE ANNEE, IL M'EST DEFENDU DE SEPARER LE CORPS FRANCAIS EXCEPTE POUR LES DETACHEMENTS MOMENTANES QUI DOIVENT REJOINDRE SOUS PEU DE JOURS LE CORPS PRINCIPAL. CONSEQUENCE NATURELLE DU PEU DE CONSISTANCE DU PETIT CORPS

D'ARMEE QUE JE COMMANDE QUI SE TROUVERA DES LA PREMIERE MARCHE SUR LA RIVIERE DU NORD. MONSIEUR LE COMTE DE BARRAS M'A REPONDU QUE L'ESCADRE NE SERAIT CERTAINEMENT PAS EN SURETE SI LES ENNEMIS S'EMPARAIENT DE RHODE-ISLAND ; QUE JE POUVAIS JUGER MIEUX QUE LUI DE LA DEFENSE DONT LES MILICES DE TOUTES NATIONS SONT CAPABLES ; QUE D'AILLEURS LES INSTRUCTIONS DU ROY DONT JE LUI AI DONNE CONNAISSANCE PORTENT QUE SI L'ARMEE DE TERRE MARCHE DANS LE CONTINENT L'ESCADRE DU ROY QU'IL COMMANDE SE RENDRA A BOSTON ; QUE MONSIEUR LE DUC DE CASTRIES, MINISTRE DE LA MARINE, LUI A CONFIR-ME DE VIVE VOIX AVANT SON DEPART DE BREST LE MEME ORDRE : AINSI QUE SI L'ARMEE COMMANDEE PAR MONSIEUR LE COMTE ROCHAMBEAU MARCHE AU CONTI-NENT, IL METTRA SOUS VOILES POUR CONDUIRE L'ESCA-DRE A BOSTON.

2ème Observation: L'OPINION DU GENERAL WASHING-TON EST QUE LE PLAN DE CAMPAGNE EXIGERA QUE L'ARMEE FRANCAISE MARCHE DE NEWPORT VERS LA RIVIERE DU NORD AUSSITOT QU'IL SERA POSSIBLE; ET QUE, EN CONSEQUENCE, MONSIEUR LE COMTE DE BARRAS, SELON LES INSTRUCTIONS QU'IL A DANS CETTE SUPPO-SITION, FERA PRUDEMMENT DE PROFITER DU PREMIER MOMENT FAVORABLE POUR ALLER A BOSTON AVEC L'ESCADRE QU'IL COMMANDE.

3)- QUELLES SERONT ALORS LES INTENTIONS DU GENERAL WASHINGTON SUR RHODE-ISLAND ? LES FERA-T-IL EXECUTER PAR UN OFFICIER GENERAL ET UN CORPS DE MILICES AMERICAINES ? IL FAUT OBSERVER, ET L'ON PENSE QU'IL EST CONVENABLE D'EN FAIRE LA REMAR-QUE EXPRESSE, QUE SI DANS LE TEMPS DE L'HIVERNAGE LA FLOTTE FRANCAISE DES ANTILLES VIENT DANS CES MERS FAIRE UNE STATION PLUS OU MOINS LONGUE, LE PORT DE RHODE-ISLAND POURRAIT ALORS ETRE UTILE AUX OPERATIONS DE LEUR ESCADRE, SOIT POUR LEUR

REUNION SI NEW-YORK ETAIT DEGARNI DE MANIERE A POUVOIR ENTREPRENDRE SUR CETTE PLACE, SOIT POUR LEUR RETRAITE EN CAS DE MALHEUR.

3ème Observation : COMME LE PORT DE RHODE-ISLAND PEUT ETRE UTILE AUX ESCADRES DE SA MAJESTE, S.E. LE GENERAL WASHINGTON EST D'AVIS QU'ON DOIT LAISSER DES FORCES POUR LA SURETE DE NEWPORT ; MAIS COMME L'ENNEMI N'EST PAS EN ETAT, DANS LA SITUATION ACTUELLE DE SES AFFAIRES, DE DETACHER UN CORPS CONSIDERABLE DE TROUPES POUR REPRENDRE POSSESSION DE L'ILE, LE COMTE DE ROCHAMBEAU ET LE GENERAL WASHINGTON SONT CONVENUS QUE CINQ CENTS MILICIENS SOUS UN BON OFFICIER ETAIENT SUFFISANTS POUR EN GARDER LES OUVRAGES, ET QUE, EN CAS D'UNE ENTREPRISE, ON ASSEMBLERAIT UN CORPS PLUS CONSIDERABLE POUR SA DEFENSE.

4) - SI SON EXCELLENCE PREND ABSOLUMENT LE PARTI DE QUITTER RHODE-ISLAND ET CONSEQUEMMENT D'EN DETRUIRE LES OUVRAGES, JUGERAIT-IL QUE LE DEPOT DE L'ARTILLERIE EX DE SIEGE ET DES MAGASINS DE POUDRE AINSI QUE DE TOUS LES AUTRES EFFETS DE L'ARMEE INTRANSPORTABLES À SA SUITE DANS UNE MAR-CHE PAR TERRE SERONT EN SECURITE A PROVIDENCE SOUS LA GARDE DE 200 FRANCAIS QUI EST TOUT CE QU'ON PEUT Y LAISSER AVEC LES MILICES DU PAYS? DE CE QUE LES ANGLAIS N'Y SONT JAMAIS ALLES ETANT MAITRES DE RHODE-ISLAND, CE NE SERAIT PAS UNE RAISON QU'UN DEPOT EMINEMMENT PRECIEUX ET AUSSI IMPORTANT NE PUT LES TENTER ET LEUR DONNER ENVIE D'EN FAIRE UNE EXPEDITION DE SURPRISE. D'AILLEURS L'ETAT DE DE GUERRE OU PROVIDENCE ETAIT ALORS VIS-A-VIS DU CORPS ANGLAIS A RHODE-ISLAND RENDRAIT L'EXPE-DITION FORT DIFFICILE. A MOINS DONC QUE SON EXCEL-LENCE LE GENERAL WASHINGTON VEUILLE Y ENTRE-TENIR UN CORPS DE MILICE PERMANENTE A JOINDRE A DEUX CENTS FRANÇAIS POUR DEFFENDRE CE POSTE

DONT ON POURRAIT RELEVER LES RETRANCHEMENTS QUI EXIGENT AU MOINS MILLE HOMMES POUR LEUR DEFENSE ET QUE CE MEME GENERAL NE JUGE ABSOLUMENT NECESSAIRE ET INDISPENSABLE QUE CE DEPOT D'ARTILLERIE, POUDRES ET MUNITIONS RESTE A PROVIDENCE. MONSIEUR LE COMTE ROCHAMBEAU LE PENSERAIT PLUS EN SURETE A BOSTON AVEC L'ESCADRE QUI SERA TOUJOURS NECESSAIRE POUR SES TRANSPORTS SUR QUELQUE OPERATION QUE CE PUISSE ETRE LORSQUE LES CIRCONSTANCES POURRONT NOUS DONNER LA SUPERIORITE MARITIME ET LES MOYENS D'ENTREPRENDRE.

4ème Observation : DANS LA DERNIERE ENTREVUE DU COMTE DE ROCHAMBEAU ET DU GENERAL WASHINGTON, IL AVAIT ETE ENTENDU QUE LA FLOTTE FRANCAISE RESTERAIT DANS LE PORT DE NEWPORT APRES LE DEPART DE L'ARMEE ET ON AVAIT CHOISI PROVIDENCE COMME LIEU SUR POUR METTRE EN DEPOT LA GROSSE ARTILLERIE ET LES MAGASINS DE RECHANGE. COMME IL EST MAIN(tenant) SUR QUE LA FLOTTE PROFITERA DE LA PREMIERE OCCASION POUR ALLER A BOSTON, IL EST A SOUHAITER QUE LA GROSSE ARTILLERIE ET LES MAGASINS DE RECHANGE PUISSENT Y ALLER EGALEMENT. MAIS S.E. LE GENERAL WASHINGTON ETANT INFORME PAR LE COMTE ROCHAMBEAU QU'ILS ONT DEJA DEPOSE A PROVIDENCE ET QU'IL SERA IMPOSSIBLE DANS LES CIRCONSTANCES PRESENTES ET L'ETAT ACTUEL DE LA FLOTTE, JOINT AU MANQUE DE TRANSPORTS, DE LES ENVOYER A BOSTON, IL SEMBLE D'AVIS QU'ILS PEUVENT RESTER EN SURETE A PROVIDENCE SOUS LA GARDE DE DEUX CENTS FRANCAIS QUI SERONT ASSISTES PAR LA MILICE EN CAS DE BESOIN. LA POSSESSION DE NEWPORT PAR LES MILICES AMERICAINES AJOUTERA A LEUR SURE-TE.

5) - DANS CE DERNIER CAS ET CELUI DE L'ARRIVEE DANS CES PARAGES DE L'ESCADRE DES ANTILLES, CE QUI PROBABLEMENT SERAIT ANNONCE PAR UNE FREGA-TE, QUELLES SERAIENT LES OPERATIONS QUE S.E. LE GENERAL WASHINGTON POURRAIT AVOIR A CETTE EPO-QUE PAR LA COMBINAISON DE SES FORCES REUNIES AU CORPS D'ARMEE FRANCAIS.

5ème Observation : L'ENNEMI, PAR PLUSIEURS DETA-CHEMENTS DE NEW-YORK, AYANT DIMINUE SES FORCES DANS CE POSTE DE PLUS DE LA MOITIE DU NOMBRE QU'IL Y AVAIT DANS LE TEMPS DE LA PREMIERE CONFE-RENCE A HARTFORT DANS LE MOIS DE SEPTEMBRE DER-NIER, IL PARAIT A DESIRER QUE L'ARMEE FRANCAISE JOIGNE L'ARMEE AMERICAINE SUR LA RIVIERE DU NORD LE PLUS TOT POSSIBLE ET AILLE DANS LE VOISINAGE DE NEW-YORK POUR ETRE PRETE A PROFITER DES OCCA-SIONS QUE LA FAIBLESSE DE L'ENNEMI POURRA OFFRIR. SI LA FLOTTE DES ILES ARRIVE DANS CES PARAGES, LES FORCES AINSI COMBINEES POURRONT TOURNER LEUR EFFORT CONTRE NEW-YORK OU AGIR CONTRE L'ENNEMI DANS QUELQUE AUTRE ENDROIT SUIVANT LES CIRCONS-TANCES. LA GRANDE CONSOMMATION QUI SE FAIT D'HOM-MES DANS DE LONGUES MARCHES DANS LES ETATS DU SUD ET DEMONTREE PAR L'EXPERIENCE, LA SAISON TROP AVANCEE POUR LES COMMENCER ET LES DIFFI-CULTES ET DEPENSES OCCASIONNEES PAR LES TRANS-PORTS PAR TERRE JOINTES A D'AUTRES CONSIDERATIONS TROP BIEN CONNUES AU COMTE ROCHAMBEAU POUR AVOIR BESOIN D'ETRE DETAILLEES. TOUTES CES RAISONS FONT PREFERER UNE OPERATION CONTRE NEW-YORK DANS LES CIRCONSTANCES PRESENTES A UN EFFORT POUR PORTER DES FORCES DANS LE SUD.

6) - LE DIX SEPT MAY, APRES QUE CE MEMOIRE FUT ARRETE, LE COMTE BARRAS DESIRANT DE SORTIR POUR PROTEGER L'ATTERRAGE DU CONVOY QU'IL ATTEND, REQUIT LE COMTE DE ROCHAMBEAU DE LUI DONNER SEPT CENTS HOMMES POUR COMPLETER SES EQUIPAGES. CE QUI LUI FUT ACCORDE SUR LE CHAMP. LE DIX-HUIT L'ESCADRE ANGLAISE PARUT DEVANT RHODE-ISLAND ET ON LA SIGNALAIT AU DEPART DU COMTE ROCHAMBEAU. COMME ELLE EST SUPERIEURE A CELLE DU COMTE BARRAS, CECI POURRAIT RETARDER PLUS OU MOINS LA SORTIE DE L'ESCADRE FRANCAISE : AUQUEL CAS LES INSTRUCTIONS QUE LE COMTE ROCHAMBEAU A RECU DE SA COUR LUI PRESCRIVANT DE SE TENIR A RHODE-ISLAND TANT QUE L'ESCADRE FRANCAISE SERA OBLIGEE D'Y RESTER; IL A L'HONNEUR D'EN PREVENIR SON EXCEL-LENCE LE GENERAL WASHINGTON POUR QU'IL NE PUISSE COMPTER SUR LA MARCHE DU CORPS FRANÇAIS QU'AU MOMENT OU L'ESCADRE L'AURA EVACUE.

LA QUATRIEME PROPOSITION TOMBE PUISQU'IL NE RESTE PLUS D'OPTION POUR CONVOYER LA GROSSE ARTILLERIE, POUDRES, FERS COULES ET MAGASIN DE L'ARMEE A BOSTON. TOUS CES EMBARRAS DANS LES PETITS TRANSPORTS QUE L'ON POURRAIT RASSEMBLER NE POUVANT QUE NUIRE A LA MARCHE DE L'ESCADRE AU MOMENT OU ELLE POURRA SE DECIDER A SORTIR ET QUE PROBABLEMENT L'ESCADRE NE VOUDRA NI SE CHARGER NI DONNER LE TEMPS AU CONVOY DE SE PREPARER. AINSI IL FAUT DONC S'EN TENIR LORSQUE L'ESCADRE SERA PARTIE A OCCUPER RHODE-ISLAND POUR COUVRIR PROVIDENCE, POUR LE METTRE EN ETAT DE DEFENSE AVEC LES DEUX CENTS FRANCAIS ET DEUX CENTS MILICIENS DE GARNISON POUR GARDER LE DEPOT DU CORPS FRANCAIS.

6ème Observation: LES OBSERVATIONS SUR LA QUATRIEME PROPOSITION REPONDENT SUFFISAMMENT A CELLE-CI PAR CE QUE LES CINQ CENTS MILICIENS QU'ON SE PROPOSE DE POSTER A NEWPORT POURRONT ETRE DISPOSES DE LA MANIERE QUE LE COMTE ROCHAMBEAU JUGERA A PROPOS.

SIGNE: SON EXCELLENCE LE GENERAL WASHINGTON, LE VINGT TROIS MAY MIL SEPT CENT OCTANTE UN A WARTHERFIELD

SIGNE : LE COMTE ROCHAMBEAU ET LE COMTE BARRAS.

Séance du Conseil assemblé à bord du Vaisseau du Roi le Duc de Bourgogne, le 31 mai 1781.

M le Comte de Rochambeau A ETE REQUIS PAR LE GENERAL WASHINGTON DE FAIRE MARCHER SON ARMEE DANS LE CONTINENT ET LES INSTRUCTIONS DE LA COUR PORTANT QUE DANS CE CAS L'ESCADRE QUITTERAIT RHODE-ISLAND ET SE RETIRERAIT A BOSTON SI ELLE LE PEUT SANS SE COMPROMETTRE, M le Comte de Barras a demandé qu'il fut assemblé un conseil composé d'officiers généraux et principaux de terre et de mer pour examiner SI DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES ET AUTANT QUE LES ENNEMIS N'APPORTENT PAS D'OBSTACLE A CE QU'IL SE RENDE A BOSTON, IL NE SERAIT PAS DE L'AVANTAGE DU SERVICE DU ROI QUE L'ESCADRE RESTAT A RHODE-ISLAND ET SI ELLE LE PEUT AVEC SURETE.

Première proposition: L'ESCADRE EN SE TENANT A RHODE-ISLAND EST-ELLE PLUS A PORTEE QU'ELLE NE LE SERAIT A BOSTON DE COOPERER AVEC LES FORCES NAVALES QUI, SELON CE QU'ON A ADOPTE, DOIVENT VENIR DES COTES DE L'AMERIQUE DANS LE COURS DE L'ETE?

Décision du Conseil : Il a été DECIDE D'UNE VOIX UNANIME QUE, POUR LES SUCCES DES MOUVEMENTS QUE L'ON POURRAIT ENTREPRENDRE ET POUR L'INTERET DES ARMEES DU ROI, IL EST CONVENABLE QUE L'ESCADRE SE MAINTIENNE A RHODE-ISLAND ET QUE CETTE POSITION DANS LES CIRCONSTANCES ACTUELLES EST PREFERABLE A CELLE DE BOSTON.

Deuxième proposition : L'ESCADRE PEUT-ELLE RES-TER A RHODE-ISLAND AVEC SURETE, CETTE ILE N'ETANT PROTEGEE QUE PAR LES MILICES AMERICAINES SOUTE-NUES D'UN DETACHEMENT DE QUATRE CENTS HOMMES DE REGIMENTS COLONIAUX DE L'ARMEE DE M le Comte de Rochambeau. Décision du Conseil : IL A ETE DECIDE QUE VU L'AP-PAUVRISSEMENT DE LA QUANTITE DE DISPONIBLES PAR LES DIVERS DETACHEMENTS QUI EN ONT ETE TIRES, LES ANGLAIS SONT HORS D'ETAT D'ATTAQUER RHODE-ISLAND AVEC DES FORCES CONSIDERABLES ET QUE LES DETA-CHEMENTS LAISSES PAR M le Comte de Rochambeau JOINTS A MILLE HOMMES DE MILICES PERMANENTES QUI SERONT DEMANDEES AU GENERAL WASHINGTON ET A UN PLUS GRAND NOMBRE QU'ON POURRA CONVOQUER EN CAS DE BESOIN, SERONT SUFFISANTS POUR PROTEGER RHODE-ISLAND ET METTRE L'ESCADRE A L'ABRI D'INSULTES DU COTE DE TERRE.

Nota: LE DESIR D'UNANIMITE PARFAITE SUR CETTE PROPOSITION N'A CONSISTE QU'EN CE QU'UN PETIT NOMBRE DE MEMBRES DU CONSEIL ONT PENSE QU'IL NE FALLAIT QUE CINQ CENTS HOMMES DE MILICES PERMA-NENTES POUR METTRE L'ESCADRE EN SURETE.

Troisième proposition: L'ESCADRE, DANS L'IMPOSSIBI-LITE PAR LA MER AGITEE ET PAR LA POSITION DE L'ES-CADRE ENNEMIE, DE SORTIR VERS LE DIX-HUIT DE CE MOIS COMME SE LE PROPOSAIT M le Comte de Barras POUR ALLER PROTEGER L'ATTERRAGE DU CONVOI PARTI DE St-DOMINGUE LE 22 MARS DERNIER ET ATTENDU A BOSTON, EST-IL CONVENABLE QU'ELLE SORTE ACTUELLEMENT POUR CET EFFET?

Décision du Conseil : IL A DECIDE D'UNE VOIX UNANIME QUE LA SORTIE DE L'ESCADRE DANS LE MOMENT
ACTUEL POURRAIT RETARDER ENCORE LE DEPART ET
LES MOUVEMENTS DE L'ARMEE DONT ELLE EMPORTERAIT
UN DETACHEMENT CONSIDERABLE QUI LUI A ETE FOURNI
POUR COMPLETER SES EQUIPAGES, QUE D'AILLEURS CET
INCONVENIENT NE SERAIT PROBABLEMENT COMPENSE
PAR AUCUN AVANTAGE, PUISQU'IL EST IMPOSSIBLE DE
PORTER ASSISTANCE, QUE L'ESCADRE PUISSE ETRE
D'AUCUN SECOURS AU CONVOI, LES NAVIRES ETANT
PARTIS DEPUIS SOIXANTE ET ONZE JOURS PEUVENT

ARRIVER A BOSTON AVANT LE MOMENT OU ELLE SERAIT RENDUE DANS NOS PARAGES OU IL SERAIT DIFFICILE DE LES RENCONTRER ET QU'ENFIN L'ESCADRE NE PEUT PAS SORTIR.

SIGNE : LE COMTE DE ROCHAMBEAU, BARRAS ET TOUS LES COMMANDANTS DE NAVIRES.

Mémoire adressé par le Chevalier de la Luzerne le 20 mai 1781 de Philadelphie aux Généraux Français. (copie jointe à la lettre de Mr de Barras du 1er juin 1781)

MEMOIRE

Mrs LES GENERAUX DE TERRE ET DE MER ETANT INSTRUITS PAR LES MINISTRES DE LEURS DEPARTEMENTS RESPECTIFS DES CAUSES QUI ONT EMPECHE L'ENVOI DE LA SECONDE DIVISION ET DU PARTI QU'ON A PRIS DE NE PAS EXECUTER PENDANT CE PRINTEMPS LES PROJETS IMAGINES A CET EGARD L'ANNEE DERNIERE, LE SIGNATAIRE N'ENTRERA DANS AUCUN DETAIL A CE SUJET. ON SE BORNERA A EXPOSER SON OPINION SUR LES OPERATIONS AUXQUELLES ON PEUT LE PLUS A PROPOS DE DONNER LA PREFERENCE EN ATTENDANT QUE MONSIEUR LE COMTE DE GRASSE PUISSE VENIR AVEC SA FLOTTE OU EN ENVOYER UNE PARTIE SUR LES COTES DU NOUVEAU CONTINENT.

LA FORCE OU SE TROUVE EN CE MOMENT LES ETATS DU SUD EST INFINIMENT CRITIQUE A EN JUGER PAR LES NOMBREUX DETACHEMENTS QUE L'ENNEMI TIRE DE NEWYORK POUR ENVOYER DANS CETTE PARTIE. IL PARAIT QU'IL A RESOLU D'Y PORTER TOUS SES EFFORTS PENDANT LA CAMPAGNE ET IL EST PROBABLE QU'IL EST INFORME DEPUIS QUELQUE TEMPS QU'IL N'A MAINTENANT PLUS RIEN A CRAINDRE POUR NEW-YORK.

D'UN COTE LES ETATS DU SUD NE SONT PAS EN MESURE DE RESISTER A DES EFFORTS REELLEMENT SUPERIEURS A CEUX QU'ILS PEUVENT Y OPPOSER; ET DE L'AUTRE IL EST DE LA PLUS GRANDE IMPORTANCE DE NE PAS ENVOYER A UNE EPOQUE ELOIGNEE LES SECOURS DONT ILS ONT BESOIN SOUS PRETEXE QUE NOTRE ASSISTANCE POURRA ETRE ALORS PLUS EFFICACE. AU MOMENT OU ILS VONT COMPRENDRE QUE CETTE SECONDE DIVISION SI LONGTEMPS ATTENDUE ET SI DESIREE NE DOIT PAS VENIR ET QUE CES CIRCONSTANCES IMPREVUES

ET INEVITABLES NE PERMETTENT PAS DE FAIRE CE QUI LEUR A ETE PROMIS, IL EST ESSENTIEL DE LEUR PROU-VER QUE NOUS FAISONS DU MOINS CE QUI DEPEND DE NOUS POUR LES AIDER AVEC LES FORCES DONT NOUS POUVONS DISPOSER. LE SEUL MOYEN DE PREVENIR LE DECOURAGEMENT QUE DOIT AMENER UNE NOUVELLE AUSSI INATTENDUE EST DE MONTRER SANS DELAI LE PAVILLON DU ROY DANS LES POINTS LES PLUS EXPOSES ET QUI PAR LEURS SITUATIONS ET LEURS FAIBLESSES NATURELLES DEMANDENT LA PLUS PROMPTE ASSISTANCE. C'EST DANS LA BAYE DE CHESAPEAKE QU'IL PARAIT URGENT DE PORTER TOUTES LES FORCES NAVALES DU ROY AVEC TELLES FORCES DE TERRE QU'IL SERA JUGE CONVENABLE PAR LES GENERAUX. CE PLAN NE PEUT MANQUER D'AVOIR LES SUITES LES PLUS AVANTAGEUSES POUR LA CONTINUATION DE LA CAMPAGNE SI NOUS POUVONS Y ARRIVER ET OBTENIR UN SUCCES AVANT QUE LES ANGLAIS NE NOUS EN EMPECHENT. NOUS DELIVRE-RONS A L'INSTANT DEUX ETATS IMPORTANTS DES DEPRE-DATIONS AUXQUELLES ILS SONT EXPOSES PAR LA FACILI-TE QU'A L'ENNEMI DE SE PORTER A VOLONTE SUR TOUS LES POINTS DE LA BAYE ET DE REMONTER A UNE GRAN-DE HAUTEUR LA PLUPART DES RIVIERES QUI S'Y JET-TENT. NOUS PRESENTONS UN POINT D'APPUI AUX FORCES AMERICAINES ET POUR PEU QUE LE DETACHEMENT DE TROUPES DE TERRE QUE NOUS POURRIONS ENVOYER SOIT NOMBREUX, IL EST PROBABLE QUE L'EVACUATION DE LA VIRGINIE SERA LA SUITE DE CE MOUVEMENT. QUANT AUX DIVISIONS, ELLES ARRIVERONT DE RHODE-ISLAND ET LEURS FORCES DE TERRE ET DE MER Y PEU-VENT ETRE APPROVISIONNEES AU MEME COMPTE QU'EN EUROPE ET PEUT-ETRE A MEILLEUR MARCHE, QUANT AUX POINTS A CHOISIR POUR OBTENIR L'ETABLISSEMENT PROPOSE, ON SE BORNE A OBSERVER QU'A L'EXCEPTION DE PORTMOUTH, TOUTE LA BAYE EST A NOUS ET QUE NOUS SOMMES EN PAYS AMI EN QUELQUE POINT QUE NOUS NOUS PORTIONS.

SI LES ANGLAIS NOUS SUIVENT ET QU'ILS NE PUIS-SENT ARRIVER QU'APRES NOUS DANS LA BAYE, LEUR TACHE DOIT ETRE DIFFERENTE DE LA NOTRE. TOUTES LES COTES ET TOUTES LES PARTIES INTERIEURES DU PAYS SONT REMPLIES DE LEURS ENNEMIS : ILS N'ONT NI LES MOYENS NI LE TEMPS D'ELEVER COMME A NEW-YORK LES OUVRAGES NECESSAIRES POUR LES COUVRIR DES INSULTES DES TROUPES AMERICAINES ET LES TIRS DU CANON OU LES EXPOSERAIT L'ARRIVEE D'UNE FORCE SUPERIEURE. LES DIVISIONS Y SONT PLUS FAIBLES; ELLES SONT REDUITES A TOUT TIRER DE NEW-YORK ET INDEPENDAMMENT DE LA LENTEUR, CETTE OPERATION LES EXPOSE A DES PERTES, A LES AMENER A PROTEGER LES BATIMENTS QUI FERONT CONTINUELLEMENT LE TRAJET DE NEW-YORKALA BAYE ET DE LA BAYE A NEW-YORK. EN UN MOT, TOUS LES MAUX POSSIBLES LES AC-COMPAGNERONT DANS LEURS NOUVELLES STATIONS ET IL NE PARAIT PAS QU'IL Y EN AI AUCUN POUR NOUS. QUEL-QUE PUISSANTES QUE SOIENT LES MARQUES POUR NOUS ATTIRER SANS DELAI DANS LA BAYE, IL EN EST D'AUTRES QUI NE LE SONT PAS MOINS ET DONT ON NE PEUT S'EN BIEN EXPRIMER. ON AURA L'HONNEUR DE LES COMMUNI-NIQUER AUX GENERAUX : ON LES SUPPLIE DE PERMET-TRE QU'ON SE BORNE A LES ASSURER ICI QU'ILS SONT DE LA NATURE LA PLUS PRESSANTE.

QUANT A L'OPPORTUNITE D'AIDER LES ETATS DE L'EST, LEUR POSSIBILITE OFFENSIVE EST A PEU PRES NULLE ET LEUR SITUATION MONTRE QUE LEUR PROPRE FORCE ET LEUR POPULATION LEUR REND LEUR SECOURS FORT PEU NECESSAIRE.

TELLES SONT LES MESURES PAR LESQUELLES ON PENSE QU'ON PEUT TIRER LE MEILLEUR PARTI DE LEUR FORCE POUR LA DUREE DE LA CAMPAGNE ACTUELLE-MENT ; MAIS L'ARRIVEE DE MONSIEUR LE COMTE DE GRASSE POUVANT DEPENDRE DE L'OPINION QU'IL A AU SUJET DE LA GRANDEUR DES SERVICES QU'IL PEUT RENDRE AUX NOUVEAUX ETATS, IL PARAIT INDISPENSA-BLE QUE LES GENERAUX S'ENTENDENT DE FORT BONNE HEURE AVEC LUI, QU'ILS LUI FASSENT PARVENIR LES REQUISITIONS LES PLUS PRESSANTES ET LE SOUSSIGNE, DE SON COTE, DES QU'IL SERA INSTRUIT DE CE QUI AURA ETE ARRETE DANS LA CONFERENCE D'HARTFORT, FERA PARVENIR A CE GENERAL LES AVIS QU'IL CROIT UTILE, LES PLUS PROPRES A FAVORISER SES MOUVEMENTS ET A LUI (FAIRE) SENTIR LA NECESSITE DE VENIR AU SECOURS DES NOUVEAUX ETABLISSEMENTS AUSSITOT QUE LES OPERATIONS DONT IL EST CHARGE AUX ILES LUI PERMETTRONT DE S'EN ELOIGNER.

JE N'AI D'AUTRE OBJET DANS CE MEMOIRE QUE D'EXPOSER LES MOTIFS QUI PREDISENT LE PLAN QU'ON PROPOSE. LE SIGNATAIRE NE PREND PAS SUR LUI DE JUGER SI CE PLAN EST PRATICABLE OU NON TANT DANS LE CAS OU MALHEUREUSEMENT IL FAUDROIT Y RENONCER ET FORMER QUELQU'AUTRE PROJET. ON OBSERVERA QUE TOUS CEUX QUI AURONT POUR BUT LE SOULAGEMENT DES ETATS DU SUD DOIVENT ETRE PREFERES ET QU'IL N'Y A PAS DE TEMPS A PERDRE POUR LES METTRE EN EXECUTION.

Lettre du Comte de Barras au Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères.

A Newport, le 10 juin 1781

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint une copie du Second Conseil de guerre tenu à bord du Neptune le 8 de ce mois, SON EXCELLENCE LE GENERAL WASHINGTON AYANT ETE D'UN AVIS DIFFERENT DE CELUI DU PREMIER CONSEIL DE GUERRE RELATIVEMENT A LA SURETE DANS LAQUELLE L'ESCADRE SERAIT A NEWPORT APRES LE DEPART DE L'ARMEE, ET ayant désiré que cette affaire fut remise en délibération, j'ai cru malgré l'unanimité qui avait régné dans le Conseil sur cet objet, DEVOIR AU GENERAL WASHINGTON LA DEFERENCE D'EN ASSEMBLER UN NOUVEAU SELON SON DESIR. Vous verrez, Monseigneur, par ce qui y a été arrêté que le Conseil a persisté dans son premier avis. Je n'ajouterai rien à ce qui est dit sur les motifs et les considérations qui l'ont déterminé, parce qu'ils sont exposés avec toute leur force et toute leur étendue dans les délibérations mêmes du Conseil aux Séances du 31 mai et du 8 juin. LA DIFFERENCE D'OPINION DU GENERAL WASHINGTON ME PAROIT PLUTOT D'UNE EXTREME DELICATESSE QUI LUI FAIT CRAINDRE DE COMPROMETTRE EN AUCUNE MANIERE LES FORCES DU ROY QUE D'AUCUNE INQUIETUDE FONDEE QU'IL PUISSE AVOIR SUR LA SURETE DE L'ESCADRE.

Séance du Conseil tenue à bord du vaisseau du Roy le Neptune, le 8 juin 1781.

Son Excellence le Général Washington ayant marqué à Mr le Comte de Barras, qu'aprés avoir pris connaissance des Délibérations du Conseil tenu à bord du Duc de Bourgogne le 31 may, il recommande ENCORE LE PARTI DE CONDUIRE L'ESCADRE A BOSTON COMME UN PORT PLUS SUR dans toutes les circonstances possibles QUE NEWPORT NE PEUT L'ETRE APRES QUE LA PARTIE PRINCIPALE DE L'ARMEE FRANCAISE EN AURA ETE RETIREE et qu'il désire que cette affaire soit remise en délibération : Mr de Barras a demandé qu'il fut assemblé un nouveau conseil composé des principaux officiers de l'escadre et de l'Armée pour considérer une seconde fois sur cet objet.

Le conseil assemblé et les deux premières propositions de la séance du 31 may ayant été remis en délibération, on a persisté unanimement dans ce qui avait été arrêté et cela par les motifs précédemment exposés, auxquels on joindra les considérations suivantes, afin de mettre Son Excellence en état de juger d'un coup d'oeil de ce qui s'est passé relativement à cet objet.

A peine le Comte de Barras fut-il arrivé à Newport, que le Comte de Rochambeau et lui décidèrent d'avoir une entrevue avec son Excellence pour lui faire connaître les moyens qu'ils était en leur pouvoir d'employer et savoir quelles seraient ses intentions en consequence de cette communication.- MAIS LE DELAI DE L'ARRIVEE DU CONVOI ET LA CRAINTE QUE L'ESCADRE ENNEMIE QUI ETAIT SORTIE DE NEWPORT, N'ENTREPRIT SUR LE CONVOI LE DECIDA A SORTIR LUI-MEME .- COMME IL DEVAIT METTRE A LA VOILE LE MEME (JOUR) QUE Le Comte de Rochambeau PARTAIT, IL LE PRIA DE PORTER A SON EXCELLENCE SES OPINIONS SUR L'USA-GE DES FORCES DE MER, ET L'EN FIT DEPOSITAIRE.-Son Excellence JUGEANT QUE LA NECESSITE DE FAIRE AGIR LES FORCES DE TERRE, SOIT POUR ATTAQUER NEWPORT, SOIT POUR OPERER UNE PUISSANTE DIVERSION EN FAVEUR DU SUD DEVAIT DECIDER A LES SEPARER DE L'ESCADRE, IL FUT CONCLU EN MEME TEMPS QUE,

d'après les ordres du Roy, CELLE-CI FERAIT VOILE POUR BOSTON OU ELLE SERAIT PLUS EN SURETE QU'A NEWPORT.

Il était clair que l'objet de S.E. était D'OPERER UNE DIVERSION AVEC LES TROUPES DE TERRE ET QUE LA DESTINATION DE L'ESCADRE ETAIT UNE AFFAIRE DE PRECAUTION ET MEME UN SACRIFICE MOMENTANE DU CONCOURS DES FORCES NAVALES AU PLAN d'opérations qu'on se proposait.

Mais les nouvelles qu'on a reçues depuis de L'AFFAI-BLISSEMENT DE LA GARNISON DE NEWPORT ET DE LA TENDANCE DE TOUS LES EFFORTS DE L'ENNEMI VERS LE SUD, AYANT DIMINUE considérablement les probabilités D'UNE ATTAQUE SUR RHODE-ISLAND, et le désir extrême qui anime tout ce qui compose les forces françaises en Amérique pour concourir également et efficacement au bien de la cause commune, ont donné lieu à de nouvelles réflexions et on a pensé que L'ESPECE DE RETRAITE DE L'ESCADRE DANS LE PORT DE BOSTON, TANDIS QUE LES TROUPES DE TERRE MARCHERAIENT A NEW-YORK, POURRAIT PARAI-TRE AUX ENNEMIS UNE DEMARCHE CONTRADICTOIRE ET AFFAIBLIR L'EFFET QU'UNE MARCHE OFFENSIVE PAR TERRE DEVAIT PRODUIRE. - D'après ces réflexions, on a jugé que LE DEPART DES TROUPES DE TERRE ETANT DECIDE PAR Son Excellence, CELUI DE L'ESCADRE ne pouvait avoir aucune connexion nécessaire avec le plan proposé par S.E., MAIS UNE SIMPLE PRECAUTION QUE LA PRUDEN-CE SEULE INDIQUAIT .- CETTE PRECAUTION N'ETANT PLUS JUGE NECESSAIRE PAR LA MARINE DU ROY, ELLE DESIRE MEME DE NE PAS être un obstacle au système général de la campagne AUQUEL ELLE ESPERE CONCOURIR PAR SON SEJOUR A NEWPORT dans ce moment-ci ET PLUS EN-CORE PAR LA FACILITE QU'ELLE TROUVERA A AGIR PLUS PROMPTEMENT AUSSITOT QUE LES SECOURS QU'ON A LIEU D'ESPERER SERONT ARRIVES. Le seul obstacle qui pouvait s'opposer à cette nouvelle preuve de zèle DE SA PART venait de quelques articles contenus dans des instructions toujours respectables, mais dont la date ancienne et la distance

où l'on se trouve d'Europe pourrait autoriser la modification. C'est pour s'affranchir de cette entrave que le Comte de Barras a désiré d'assembler un conseil de guerre, non pour proposer des plans différents de ceux qui ont été arrêtés à Wethersfield, mais pour s'autoriser à y concourir d'une manière plus NOBLE ET plus efficace.

Ce Conseil de Guerre opinant unanimement pour L'AVIS LE PLUS FERME ET LE PLUS UTILE paraît remplir le double objet de donner une libre carrière au zèle des deux généraux français et de rassurer la délicatesse de S.E. à laquelle sans doute on doit attribuer le désir qu'elle a montré de soumettre encore une fois l'objet de ses délibérations à l'examen d'un conseil de guerre.- Ce conseil n'a pas jugé que L'ESCADRE SOIT COMPROMISE A NEWPORT.- Mais quelle que soit la justesse de son opinion, S.E. la pourra toujours considérer comme un pur mouvement de son zèle qu'elle ne pourra pas craindre d'avoir désirée ni provoquée.

Lettre du Comte de Rocahmbeau à Newport, le 9 juin 1781

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer par supplément à ma dernière dépêche les résultats d'un 2ème Conseil de guerre tenu à bord du Neptune sur la réquisition du Général Washington.

La moitié de mes troupes s'embarque demain pour Providence et l'autre moitié suivra, à ce que j'espère, de près.

- Si à Providence j'ai nouvelle de l'arrivée du convoy comme on peut l'espérer par trois bâtiments séparés depuis trois semaines qui sont déjà rendus, je pense que les recrues et le trésor valent la peine d'être incorporés dans l'armée et que quelques jours de séjour à la Providence s'accorderont parfaitement avec les arrangements nécessaires aux subsistances et à la livraison des chevaux et voitures pour tous les services. Le Général Washington m'a fait dire par le Duc de Lauzun qu'il serait content si tout était en marche le 20 de Providence ; et ce dernier m'ajoute QUE JE SERAIS PLUS TOT RENDU A LA RIVIERE DU NORD QUE L'ARMEE DU GENERAL WASHINGTON NE SERAIT RASSEMBLEE.

Au surplus, comme l'offensive de l'ennemi en Virginie est très rigoureuse, que toutes les jonctions sont faites à Petersbourgs sur la rivière de James, au nombre de 7000 hommes sous les ordres de Cornwallis, que Greene a été faire cette belle pointe sur Cambden où il a été repoussé, et que le pauvre Marquis de Lafayette est avec une poignée de troupes réglées et les milices pour défendre la Virginie qui heureusement est fort coupée de rivières, mon séjour à Providence sera subordonné à des ordres plus ou moins pressants du Général Washington et aux possibilités.

P.S. Dans le moment, le Vicomte de Noailles arrive de Boston et m'apprend que le convoy est signalé.

Dans ce premier ensemble de textes figure déjà le nom du comte de Grasse. Le nouveau Secrétaire d'Etat à la Marine, Castries, ayant obtenu du roi et de son collègue de la Guerre, Vergennes, l'envoi aux Antilles d'un renfort de vingt vaisseaux, choisit son protégé, Grasse, pour commander cette escadre; dans ses instructions au Lieutenant-général, Castries lui laisse le maximum d'initiative pour l'utilisation de ses forces en accord avec Rochambeau et La Luzerne, «ministre de France» auprès du Congrès, et il autorise, par une lettre du 6mai 1781, le gouverneur de Saint-Domingue, Lilancourt, à confier à l'escadre tous les effectifs disponibles dans l'île.

Le 22 mars 1781, l'escadre du Comte de Grasse appareille de Brest; après trente-sept jours de mer, elle arrive aux Antilles où elle effectue quelques opérations sur Sainte-Lucie et Tobago, en évitant le contact avec les escadres anglaises de Hood et Rodney.

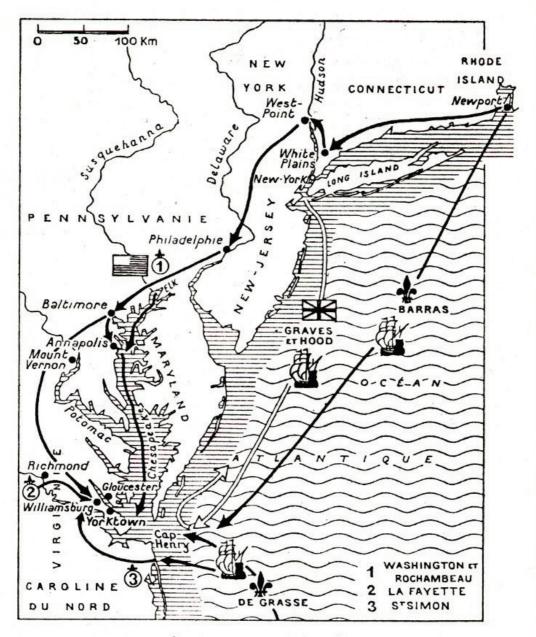
Renforcée depuis son passage à la Martinique par les quatre vaisseaux d'Albert de Sainte Hippolyte, l'escadre arrive à Saint-Domingue le 16 juillet ; elle y trouve la division du Chevalier de Monteil (une partie de l'ancienne escadre de Guichen), forte de cinq vaisseaux, qui devait rentrer en France, mais que Grasse maintient aux Amériques.

La composition de la force navale française est alors la suivante : 20 vaisseaux, 4 frégates et 2 cotres auxquels se joindront 4 vaisseaux à la Martinique, puis 5 vaisseaux 1 frégate et 1 cotre de l'escadre de Monteil.

Grâce à la frégate la Concorde, partie de Boston le 20 juin et arrivée au Cap Français quelques jours avant l'escadre, le lieutenant-général prend connaissance des lettres de Washington et de Rochambeau : l'objectif réel n'est plus New-York (où Clinton, se croyant menacé, vient d'ordonner le repli d'une partie des troupes de Cornwallis), mais la Virginie, au cœur des provinces américaines.

Après avoir embarqué 3200 hommes de troupes et du matériel d'artillerie, fournis par le gouverneur de Saint-Domingue Lilancourt, et avoir emprunté à la Havane les 1200 mille livres demandées par Rochambeau, l'escadre appareille le 3 août en direction de la baie de la Chesapeake.

Les quatre derniers documents se rapportent aux préparatifs de cette opération décisive:



La manœuvre de Yorktown.

D'après : Le Duc de Castries, <u>le Testament de la Monarchie, I L'Indépendance américaine...</u>, Paris , 1958 , p. 241

Lettre du Comte de Barras au Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères.

A Newport, le 11 juin 1781

Monseigneur,

Je viens de recevoir par un officier que m'a dépêché M. de Montluc la nouvelle de son arrivée à Boston avec une partie du convoi qui était parti sous son escorte. Il me rend compte des contrariétés éprouvées dans sa traversée : lesquelles ont occasionné EN DIFFERENTES FOIS LA SEPARATION DE PLU-SIEURS DE SES BATIMENTS. Selon le compte que me rend M. de Montluc, il a conduit avec lui à Boston les bâtiments la Nourrice, la Seine, le Superbe, le Montaigu, le Mis de la Fayette, le St-Joseph, et l'Aurore ; la Marie, le Hunter et la Marguerite bâtiment particulier étaient arrivés quelques jours auparavant à Boston, ou dans les ports voisins. JE COMPTE QU'IL NOUS MANQUE ENCORE SIX BATIMENTS. DEUX D'ENTRE EUX, le Stanislas et le Louis-Auguste se sont séparés à l'entrée même de Boston dans un coup de vent qui a mis tout le convoi en danger, et M. de Montluc est fort inquiet de leur sort.

LES EQUIPAGES DU VAISSEAU LE SAGITTAIRE ET DES AUTRES BATIMENTS SONT DEVORES DE SCORBUT AINSI QU'IL Y AVAIT LIEU DE LE CRAINDRE APRES UNE TRAVERSEE SI LONGUE QUE CELLE QU'ILS ONT EUE. LE SAGITTAIRE EN PARTICULIER EST DANS L'ETAT LE PLUS DEPLORABLE ET MONSIEUR DE LA PEROUSE ME MARQUE QUE CETTE CONSIDERATION ET LA SAISON AVANCEE LUI FONT REGARDER L'EXPEDITION DONT IL DEVAIT ETRE CHARGE COMME ETANT ACTUELLEMENT IMPOSSIBLE A ENTREPRENDRE. EN CONSEQUENCE il me demande de conserver le commandement de sa frégate plutot que de prendre CELUI D'UN BATEAU QUI EST HORS D'ETAT D'ALLER A LA MER DE LONGTEMPS ET QU'IL N'AVAIT PREFERE D'AILLEURS QUE DANS LA VUE D'UNE EXPEDITION QUI NE PEUT PLUS AVOIR LIEU. Je crois ne pas devoir refuser

ce que désire cet officier.

J'ai reçu par le Sagittaire une lettre de MONSIEUR LE COMTE DE GRASSE QUI ME DEMANDE DES APPROVISION-NEMENTS ET DES PILOTES; je vais m'occuper essentiellement de ces deux objets, et J'ENVOY ORDRE A LA FREGATE LA CONCORDE QUI EST RENTREE A BOSTON AVEC LE CONVOY DE SE PREPARER A PARTIR POUR ALLER JOINDRE MONSIEUR LE COMTE DE GRASSE ET D'EMBARQUER TOUT CE QU'ELLE TROUVERA DE PILOTES. J'AVAIS DEJA PRE-VENU EN QUELQUE MANIERE LES VUES DE MONSIEUR LE COMTE DE GRASSE EN FAISANT PASSER A LA CONCORDE UN PILOTE DE LA BAIE DE CHESAPEAKE QUE LUI PORTE L'HERMIONNE.

La crainte de manquer le Bâtiment qui part de Salem ne me permet pas, Monseigneur, de vous rendre compte plus au long de ce qui concerne le convoi. J'aurai l'honneur de vous écrire incessament plus en détail sur cet objet.

Lettre du Comte de Barras au Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères (vers fin juin 1781)

Monseigneur,

J'ai eu l'honneur de vous marquer par ma lettre du ll de ce mois l'arrivée à Boston de Mr. de Montluc avec une partie de son convoi ; je vous annonce aujourd'hui l'arrivée de tout son convoi, à l'exception du Stanislas dont je n'ai reçu aucune nouvelle, et du sort duquel je suis fort inquiet. Selon les apparences, ce bâtiment IMPORTANT PAR RAPPORT AUX EFFETS DONT IL ETAIT CHARGE aura été pris ou se sera perdu.

Je joins ici copie d'une lettre (du 5 juin) que m'a adressée, de la mer, Mr. de la Perouse, qu'il m'a prié de vous faire passer, dans laquelle IL REND COMPTE DE LA TRISTE ET MALHEU-REUSE SITUATION DE TOUS LES EQUIPAGES ET DE L'IM-POSSIBILITE DE REMPLIR ACTUELLEMENT, PAR LE RETARD DE L'ARRIVEE DU SAGITTAIRE, LA MISSION DONT LE ROY L'AVAIT CHARGE. Je n'ai pu me refuser à la justesse des réflexions de Mr. de la Perouse. COMME L'EXECUTION DE CE PROJET N'EST PLUS PRATICABLE DANS CES MO-MENTS CI, J'AI CRU DEVOIR ADHERER A LA NOUVELLE PROPOSITION QU'IL M'A FAITE PAR UN PUR ZELE, POUR LE SERVICE DU ROY D'ALLER CROYSER A L'ENTREE DU GOLFE SAINT-LAURENT PAR L'ISLE DE SAINT-PIERRE. En conséquence j'ai ordonné à cet officier de prendre sous ses ordres la Frégate l'Hermionne pour remplir, de concert avec elle, CETTE NOUVELLE MISSION ET DE PROLONGER CETTE CROISIERE PRESENTE AU VINGT JUILLET APRES LEQUEL TEMPS IL REVIENDRA A BOSTON.

La frégate La Concorde est partie de ce port le 20 de ce mois. ELLE A A SON BORD SEPT PILOTES COTIERS QU'ELLE A ORDRE DE REMETTRE A MONSIEUR LE COMTE DE GRASSE A SON ARRIVEE A SAINT-DOMINGUE.

La première Division de l'Armée de Mr de Rochambeau est partie le 19 de Providence pour aller joindre celle du Général Washington sur la Rivière du Nord. Tout le reste de l'armée a défilé le 20.

Je joins ici copie d'une lettre que m'a écrite le Général Washington en réponse à celle où je lui adressait le résultat de la tenue du Second Conseil de guerre.

Le Papier continental est absolument tombé ; Il n'est plus à présent d'aucune valeur dans le commerce. VOUS SEREZ PEUT-ETRE ETONNE, MONSEIGNEUR, DE LA GRANDE QUANTITE DE SORTES DE PLAN QUE NOUS SOMMES AMENES DE TIRER. IL FAUT CEPENDANT POURVOIR AUX APPROVISIONNEMENTS DE TOUTES SORTES QUE NOUS DEMANDE MONSIEUR DE GRASSE ET CES APPROVISIONNEMENTS SONT INDISPENSABLES. IL Y A DEJA UNE UNITE CHARGEE DE MATURES. NOUS AVONS ACTUELLEMENT EN MAGASIN UNE GRANDE QUANTITE DE FARINES. NOUS RASSEMBLONS DE TOUS LES COTES TOUT CE QUI PEUT ETRE NECESSAIRE AU RAVITAILLEMENT ET A LA DIVISION DE CETTE ESCADRE.

J'AI DEMANDE A MONSIEUR LE COMTE DE GRASSE DE M'EXPEDIER UNE FREGATE POUR M'ANNONCER SON ARRIVEE ET ME PREVENIR DE L'ENDROIT DE SON ATTER-RAGE AFIN QUE JE PUISSE ME JOINDRE A LUI ET NE POINT RETARDER SES OPERATIONS

J'ai cru, Monseigneur, devoir donner le commandement de la Corvette l'Ariel à Mr. de Capellis. Son zèle pour le service du Roi, les services importants qu'il a rendu et les peines qu'il s'est données relativement aux approvisionnements et aux réparrations de l'Escadre, son intelligence, son activité dans toutes les occasions, et son talent en tout genre, me font espérer que vous ne désapprouverez pas le choix que j'ai fait de cet excellent officier, quoique je sache parfaitement qu'il y a nombre de lieutenants avant lui qui, pour leur talent et l'ancienneté de leurs services, sont également dans le cas d'être employés comme chefs.

J'ai destiné pour remplacer cet officier dans le détail dont il était chargé, sous les ordres de M. de Granchain, Mr le Chevalier de Caux, Lieutenant de Vaisseau, que je sais être capable de se bien acquitter de cet emploi.

Si l'intention du Roi est que son Escadre hiverne sur ces côtes, IL EST ABSOLUMENT INDISPENSABLE D'ENVOYER ICI DE BONNE HEURE AU MOINS TROIS CABLES PAR VAIS-SEAU ET UN NOUVEAU SUPPLEMENT D'AGRES ET DE MUNITIONS NAVALES. LE PEU D'HABILLEMENTS DE TOU-TES LES SORTES POUR LES MATELOTS QUE NOUS ONT PROCURES LES BATIMENTS DU CONVOY SERONT A PEINE SUFFISANTS POUR ACCORDER A LEURS BESOINS LES PLUS URGENTS PENDANT L'ETE SEUL. IL SERA NECESSAI-RE D'EN FAIRE UN SECOND ENVOI PLUS CONSIDERABLE, calculé sur le pied d'un habillement complet par homme, lequel comprendra au moins deux chemises et deux paires de souliers pour chacun. Je désirerais aussi, Monseigneur, que vous nous fassiez passer des habillements tous faits pour les détachements d'infanterie embarqués sur les vaisseaux. Je me suis trouvé jusqu'ici obligé de m'adresser pour cet objet à l'armée de terre QUI, N'ETANT PAS ELLE-MEME TRES BIEN POURVUE, OPPOSE DE LA PEINE A L'EXECUTER, et ne peut d'ailleurs nous donner cet habillement qu'en pièces : ce qui nous laisse encore dans un assez grand embarras pour les faire faire.

Lettre chiffrée de M. de Lilancourt, Gouverneur Général de St Domingue, au Marquis de Castrie le 27 juillet 1781.

St-DOMINGUE,

Monseigneur,

M. le Comte de Grasse ayant l'honneur de vous rendre compte des INSTANCES PRESSANTES QUI LUI SONT FAITES PAR M.M. DE ROCHAMBEAU ET DE LA DEVEZER, je n'abuserai point de moments aussi précieux que les vôtres en entrant dans les mêmes détails.

D'après la SITUATION CRITIQUE DE LA VIRGINIE, LA REQUISITION FORMELLE DE Mr. le Comte de Grasse ET LES ORDRES RENFERMES DANS VOTRE LETTRE DU SIX MAI, J'AI CRU DEVOIR FAIRE TOUS MES EFFORTS POUR SECONDER LES VUES DE CET OFFICIER GENERAL ET OPERER AU SUD UNE DIVERSION AUSSI NECESSAIRE AU COMBAT DANS LA REGION QU'A LA GLOIRE DES ARMEES DE SA MAJESTE.

JE FAIS EMBARQUER SUR L'ESCADRE LES REGIMENTS D'AGENOIS, DE GATNOIS ET DE TOURAINE, CENT CANONNIERS ET LES DEUX COMPAGNIES DE HUSSARDS DE VOLONTAIRES RETOUR DE LA GRENADE(?).

J'ai l'honneur de joindre ici, Monseigneur, l'état dans lequel ces REGIMENTS S'EMBARQUENT et celui de LEUR SITUATION ainsi que de CAMBRESIS ET ENGHIEN, D'APRES L'INCORPORATION DE détachements des régiments de France excepté le fond de QUATRE CENT SOIXANTE HOMMES QUI SONT A BORD DES VAISSEAUX DETACHES PAR Mr. le Comte de Grasse et ceux entrés A L'HOPITAL A LEUR ARRIVEE, lesquel n'ont pas été répartis, celui des VIVRES ET SUBSISTANCES QUE J'AI FAIT FOURNIR AUX REGIMENTS D'EMBAR QUEMENT.

Mr de SAAVEDRA chargé de la CONFIANCE DE

VOTRE EXCELLENCE EN AMERIQUE A PRIS SUR LUI DE LUI FAIRE AGREER LA DIVISION DU CORPS DE DEUX MIL-LE HOMMES aux ordres de Mr le Marquis de SAINT SIMON, et j'ai cru dès lors entrer dans les VUES DE SA MAJESTE en remettant à cet officier général le COMMANDEMENT DES TROUPES QUI S'EMBARQUENT.

Mr le Comte de Grasse a l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, DE L'ACCORD ENTRE LUI ET MONSIEUR DE SAAVEDRA POUR LES EXPEDITIONS ULTERIEURES, DE SA PROMESSE FORMELLE DE FAIRE PARTIR SANS RETARD, AUSSITOT SON ARRIVEE, QUATRE VAISSEAUX ET DEUX FREGATES POUR VENIR PROTEGER NOS COTES en attendant la REUNION DE LEUR PROCES EN CETTE RADE.

J'ai expédié deux COURRIERS CONSECUTIFS AU Président de St-Domingo pour hâter les RENVOIS DU REGIMENT D'ENGHIEN ET MONSIEUR DE SAAVEDRA S'EST JOINT A MOI pour en déterminer absolument le retour.

LES RICHESSES IMMENSES que Mr le Comte de Grasse laisse dans CETTE RADE ME déterminent, Monseigneur, à faire VENIR LES GRENADIERS ET CHASSEURS DU REGIMENT DU CAP ET LES CINQ COMPAGNIES DE TROUPES DU PORT-AU-PRINCE DETACHEES Fort-Dauphin. J'y retiens aussi, du moins jusqu'à L'ARRIVEE DE TROUPES d'Enghien et des QUATRE VAISSEAUX PROMIS PAR MONSIEUR DE SAAVEDRA, CENT HOMMES DE Cambrésis, embarqués SUR LA DIVISION DE MONSIEUR DE MONTEIL, LES DEUX CENTS HOMMES d'incorporation qui lui sont ECHUS, CINQUANTE HOMMES DE celui du CAP, OUTRE CE QUI DEBARQUERA DES QUATRE CENT SOIXANTE SEPT QUI SONT RESTES A LA COTE, ce qui réuni AU REGIMENT DU PORT-AU-PRINCE et à ce que les autres laisseront AUX HOPITAUX fournira le fond de DEUX MILLE HUIT CENT SIX HOMMES.

J'appelle ici huit officiers du Cambrésis et autant d'Enghien pour la police et discipline de leurs détachements et de ce qui ne sera pas encore incorporé. J'ose espérer, Monseigneur, que vous approuverez ce que j'ai fait sur la réquisition de Mr de Grasse ET MES PREOCUPATIONS POUR LA SURETE DE CETTE RADE ET DE CETTE COLONIE.

Pour me prémunir autant qu'il est possible contre les ENTREPRISES QUE L'ENNEMI POURROIT TENTER DU MOMENT QUE L'ESCADRE SERA PARTIE, JE FAIS REMETTRE LE CANON DE LA BATTERIE ROYALE SUR LA FLUTE LE MINOTAURE, ET ELLE S'EMBOSSERA AVEC LE DESTIN A LA TETE DE LA RADE .- LES MATELOTS DES MARCHANDS FERONT DIX JOURNEES DE SERVICE AU CANON en sorte que la moindre ALARME TOUTES LES BATTERIES SERONT GARNIES.- Je ferai rétablir dans le meilleur état possible LES BATTERIES DE L'ACCUL ET DE LIMONADE QUE JE VISITERAI PAR MOI-MEME.- Le silence de Sa Majesté sur le conseil de guerre de l'année dernière ET LES RECRUES QUI SE trouveront EN CE PORT ne permettent pas L'ALTERNATIVE SUR LES MESURES DE DEFENSE QU'ON DESIRERA ADOPTER.

Je renouvellerai l'ordre général EN CAS D'ALARME de Mr le Comte Dargout avec les changements que je jugerai nécessaires ET FERAI DESCENDRE AU BORD DE LA COTE LES QUATRE MORTIERS QU'ON AVAIT AVANCE SUR LE MORNE-POURRI.- LES NAVIRES SE TROUVANT A QUATORZE CENT TOISES ET PLUS DU MOUILLAGE NE SERAIENT D'AUCUNE UTILITE.

J'ai renouvelé aussi à Mr le Président l'invitation DE SECOURS MUTUEL EN CAS D'ALARME.- Je vous prie d'être persuadé, Monseigneur, de mon activité et de mes soins POUR LA CONSERVATION DE LA COLONIE QUE VOUS AVEZ BIEN VOULU ME FAIRE CONFIER par sa Majesté.

Je crois devoir anticiper sur les comptes que j'aurai l'honneur de vous rendre pour celui de l'incorporation des dragons de Condé et de Belzunce le dix-huit et LA SUPPRES-SION DES CHASSEURS VOLONTAIRES le vingt-et-un.- Cette grâce de Sa Majesté a pénétré les gens de cette classe de la joye la plus vive, et, quoique je leur aye annoncé la nouvelle forme sous laquelle ils seraient rassemblés, ils m'ont unanimement promis LE RETOUR DE LEURS CAMARADES DONT LA MAJEURE PARTIE AVAIT ABANDONNE LEUR QUARTIER et leur plus grand zèle pour le service.- Aussi, quoique je ne les aye pas compris dans mes moyens, suis-je bien persuadé

qu'ils me seront très utiles.

J'AI SUSPENDU LES TRAVAUX DE CHEMIN commencés pour la communication du Port-au-Prince ainsi que celui de l'intérieur de la Grande Rivière, le premier en attendant les ordres de Sa Majesté, et tous les deux ensemble PAR LE DESIR DE VIVRES SUR LES PLANTATIONS.- LA CHENILLE A totalement DETRUIT (CE) qui avait été planté APRES NEUF MOIS DE SECHERESSE, ET UN COUP DE VENT QUE NOUS EUMES PENDANT HUIT JOURS A RENVERSE LES BANANIERS, CE QUI METTRA LA FAMINE DANS BEAUCOUP D'ATELIERS, SURTOUT DE LA montagne.

Mr le Comte de Grasse a l'honneur de vous informer, Monseigneur, de L'INCENDIE DU VAISSEAU DE SA MAJESTE L'INTREPIDE, LE VINGT-TROIS DE CE MOIS.- CE FUNESTE EVENEMENT QUI MENACAIT EGALEMENT ET TOUTE LA RADE ET LA VILLE ENTIERE DU PLUS GRAND DEGAT, NOUS A MAINTENU VINGT-QUATRE HEURES DANS LES PLUS VIVES ALARMES.- LA PREVOYANCE DE Mr le Comte de Grasse, SECONDEE PAR UN CALME QUE NOUS N'OSIONS ESPERER, NOUS EN A PRESERVE, TOUT SE BORNANT A LA TERRE, A TROIS OU QUATRE CENTS BLESSES ET A DE LEGERS DOMMAGES DANS QUELQUES MAISONS.

UN COURRIER EXPEDIE de la partie du sud NOUS A APPRIS LA FUNESTE NOUVELLE DE L'INCENDIE DE L'INCONSTANTE commandée par Mr de Longueval à L'ENTREE DE SAINT-POURVIS le vingt et un de ce mois.- LE CAPITAINE, SON SECOND, DEUX OFFICIERS DEPENDANT DES TROUPES DES REGIMENTS ET QUATRE-VINGT SOLDATS OU MATE-LOTS ONT PERI DANS LE SINISTRE.

La blessure de Mr le Vicomte de Fontanges que j'ai fait reconnaître Major-Général s'étant rouverte, je lui ai permis d'aller en plaine, avec d'autant plus de regrets que l'activité et les talents de cet officier m'eussent été de la plus grande utilité dans cette circonstance.

J'avais d'abord promis, Monseigneur, à Mr le Comte de Grasse une compagnie de grenadiers et une de chasseurs du régiment du Cap, mais sur les observations qui m'ont été taites qu'elles étaient absolument nécessaires à la tête d'un régiment, SURTOUT DE RECRUES NOUVELLES, je me suis cru obligé de les retenir.

La partie DES DITES RECRUES qui doit revenir au régiment du Port-au-Prince y sera renvoyé lorsque les chasseurs y rentreront - LES DITES RECRUES venues par l'escadre montent à TROIS CENT DIX NEUF HOMMES et sont tous en subsistance dans ce moment dans celui du Cap.

P.S. - Par les nouveaux comptes que je me suis fait rendre, l'on avait compris les QUATRE VINGT-QUINZE HOMMES DE RECRUES POUR COMPTER avec ceux destinés pour les régiments coloniaux ; ainsi les subsistants dans celui du Cap ne montent qu'à DEUX CENT VINGT-QUATRE.

Lettre chiffrée de Mr de Lilancourt, Gouverneur Général de Saint-Domingue au Marquis de Castrie le 3 aout 1781.

St-Domingue

Monseigneur,

Quoiqu'il y ait actuellement DANS CE PORT un nombre très considérable DE RECRUES QUI DEMANDENT A PARTIR, L'IMPOSSIBILITE de leur donner UNE ESCORTE SUFFISANTE me déterminera d'après un entretien que j'ay eu AVEC MONSIEUR DE GRASSE A ATTENDRE LES QUATRE VAISSEAUX qu'il m'a promis de m'envoyer aussitôt QUE L'EXPEDITION SERA TERMINEE, pour ne pas EXPOSER AU DANGER DES RICHESSES AUSSI immenses.

Je comptais, Monseigneur, que les QUATRE VAIS-SEAUX arrivés, je pourrais EXPEDIER UNE PARTIE DE CE CONVOI SOUS L'ESCORTE DE L'ACTIONNAIRE, DU FIER, ET DES FLUTES DE SA MAJESTE; MAIS MONSIEUR DE GRASSE m'a fait observer QUE CE SERAIT L'EXPOSER A TOMBER DANS LES MAINS DE L'ENNEMI, QUI, selon les apparences s'empressera DE LES ASSURER.- AUSSI, CEDANT AUX lumières et à l'expérience DE CE GENERAL ET D'APRES LES ORDRES QUE vous lui avez donné, je suivrai les mesures dont nous sommes convenus, auxquelles j'espère que vous donnerez votre approbation d'après les considérations qui les ont déterminées.- JE NE DONNERAI cependant pas A CEUX QUI VOUDRAIENT absolument prévenir LE CONVOI, LA PERMISSION DE PARTIR, MONSIEUR DE GRASSE M'A ASSURE QUE les défenses à cet égard étaient sévères.

3 - La capitulation de Yorktown

Le commandement de Barras le laisse indépendant vis-àvis de Washington et de Rochambeau. Mais, mis au courant des projets américains sur la Virginie et de la position critique de La Fayette, il n'hésite pas, sur un message de de Grasse, son chef bien que son cadet, à renoncer à ses projets personnels de diversion vers Terre-Neuve et quitte Newport le 25 août pour joindre ses forces à l'escadre de Grasse, qui mouille au Cap Henry à l'entrée de la Chesapeake le 30 août.

Du côté de la terre, l'opération projetée par Washington se déroule à merveille. Tous les éléments d'une concentration combinée par terre et par mer se trouvent exacts au rendez-vous donné dans la baie de Chesapeake pour les premiers jours du mois de septembre : les 28 vaisseaux de ligne et les petites unités du Comte de Grasse, les 10 navires du Comte de Barras, les troupes américaines du général Washington, et les troupes françaises de Rochambeau, la division de La Fayette, l'armée amenée par le marquis de Saint-Simon, soit en tout près de quinze mille hommes.

Les amiraux anglais Hood et Graves tentent de venir à l'aide de Cornwallis et de forcer l'entrée de la baie de Chesapeake, mais ils sont repoussés par les flottes françaises. Le 29 septembre, l'encerclement de Yorktown est complet. La tranchée est ouverte le 6 octobre. Après treize jours de résistance, Cornwallis capitule le 19, rendant la place et sept mille hommes, l'élite des troupes anglaises en Amérique.

Cette victoire de Yorktown, résultat des efforts conjugés des troupes américaines et françaises et d'une escadre française, marque réellement celle de l'Indépendance des Etat-Unis.

La capitulation de Cornwallis est signée par Washington et Rochambeau, assistés du Comte de Barras. Ce grand désastre de l'Armée anglaise de Virginie met pratiquement fin aux hostilités sur le continent américain. Les Anglais occupent encore Savannah, Charlestown et New-York, mais ils sont comme assiégés dans ces places par les troupes américaines et françaises qui avaient pris leurs quartiers d'hiver, et ils ne tentent

plus aucune manœuvre. Les forces espagnoles et françaises prennent la ville de Pensacola et la Floride occidentale.

Après avoir encore contribué à la prise de New-York, le Comte de Barras remet son escadre au Comte de Grasse avec un certain regret, car il prévoyait des malheurs dus à sa fougue, et il repart pour la France. -Son dévouement lui mérite l'estime de tout le monde, et il reçoit à la Cour une réception des plus flatteuses, et les félicitations de Louis XVI qui le fait Lieutenant-Général et Grand-Croix de Saint-Louis.

Le Ministre de la Marine, Mr de Castries, fut le seul qui ne parût pas satisfait. -Dans un entretien où il se crut permis de dire la vérité à son Ministre, Monsieur de Barras lui prédit que des évènements désastreux attendaient son protégé, Le Comte de Grasse. Le Ministre prit assez mal la chose, car il était très susceptible. Les évènements devaient rapidement donner raison au Lieutenant-Général.

L'opinion publique anglaise réclamait l'acceptation du fait accompli et la fin de la guerre avec les Colonies insurgées. Mais la Marine anglaise y faisait obstacle et voulait avoir le dernier mot dans la guerre navale qui l'opposait aux flottes françaises et espagnoles.

Le Comte de Grasse commit de nombreuses erreurs au début de 1782, et perdit l'opportunité d'assaillir l'escadre de Hood avant qu'elle n'ait fait sa jonction avec une nouvelle flotte que l'Amiral Rodney amenait d'Angleterre. Cette jonction se fit en février. Le 10 avril, comme de Grasse allait réunir ses forces à Saint Domingue avec des forces espagnoles pour attaquer La Jamaique, il fut rejoint par Rodney près des Saintes, îlots des Antilles dépendant de la Guadeloupe. L'Amiral Anglais manœuvra très habilement, beaucoup mieux que son adversaire. La bataille s'engagea dans la matinée du 12. Pour essayer de sauver un de ses vaisseaux, le Zélé, au moment où, affalé sous le vent, il allait tomber au pouvoir de l'ennemi, de Grasse engagea courageusement, mais très imprudemment son navire amiral, La Ville de Paris, qui tomba aux mains des anglais, lui-même étant fait prisonnier. Plusieurs de ses bâtiments furent détruits. De Grasse aurait pu attendre d'avoir fait sa jonction, soit quatre

ou cinq jours plus tard, avec la flotte espagnole, ce qui lui aurait donné une nette supériorité dans le rapport des forces.

La guerre navale avait continué entre Anglais et Français: non seulement aux Antilles, mais devant Gibraltar, dans l'océan Indien où Suffren remporta de nombreux succès: Mais l'amourpropre anglais étant dès lors satisfait par la victoire des Saintes, des pourparlers de paix furent entamés. De Grasse fut libéré et rentra en France en Avril 1782.

L'Angleterre reconnut le 30 novembre, dans des pourparlers préliminaires, l'Indépendance des Etats-Unis. Les sacrifices endurés inutilement en argent, en vaisseaux, en hommes pour de maigres résultats finirent par imposer aux belligérants le Traité de Versailles (3 septembre 1783).

Le Comte de Grasse passa en Conseil de Guerre en 1784. Le Comte de Barras, ne voulant obéir qu'à sa conscience, refusa d'aller présider le Conseil de Guerre qui devait le juger suivant des instructions qui lui seraient dictées par le Gouvernement. De Grasse fut acquitté, mais demeura sans emploi jusqu'à sa mort en 1788.

Renseignements Techniques

Ces documents chiffrés ont été retrouvés, les uns aux Archives de France, les autres dans la correspondance politique des Affaires Etrangères et déchiffrés et décryptés par Edmond Lerville et Jacques Vilcoq.

Le premier Conseil de Guerre et les lettres de Monsieur de Lilancourt sont chiffrés à partir d'un petit code désordonné de 850 nombres (1 à 850) dont la contexture est très semblable au Code de la Marine utilisé par le Marquis de Bouillé, Gouverneur de la Martinique que nous avions rencontré précédemment, mais l'ordonnance des termes ainsi que les noms géographiques, sont complètement différents.

La correspondance du Comte de Barras ainsi que l'exposé du Général Rochambeau sont dans un code désordonné des Affaires Etrangères de 1200 groupes (1 à 1200).

Le deuxième Conseil de Guerre et la lettre d'accompagnement sont chiffrés dans un petit répertoire assez pauvre de 81 nombres, allant de 11 à 99 avec suppression de tous les chiffres de dizaines. Il était donc vraisemblablement destiné, dans la marine, à une transmission par voie optique, par fanion et feux lumineux.

On trouvera ci-après le fac-similé de la lère page du procès verbal qui constitue notre document n° 3